

Conditions de prêt des documents audiovisuels

L'Ambassade du Japon en France met à disposition des professionnels et du public une série de documents audiovisuels présentant les différents aspects du Japon traditionnel et contemporain, dont le catalogue est consultable dans la rubrique *Culture* de notre site internet (<http://www.fr.emb-japan.go.jp/culture/index.html#video>).

Réservation :

Nos documents sont prêtés **gratuitement**, dans la limite de nos possibilités, aux manifestations et événements culturels répondant aux critères suivants :

- Gratuité de l'évènement;
- Manifestation dédiée à la promotion du Japon et/ou d'un aspect culturel japonais;
- Évènement bénéficiant du soutien de L'Ambassade du Japon en France (facultatif).

Toute demande doit obligatoirement faire l'objet d'une réservation, soit par téléphone, soit par écrit. Dans ce dernier cas, **veuillez nous retourner le formulaire de réservation dûment rempli**. Toute demande de réservation doit faire l'objet d'une confirmation préalable de nos services avant de pouvoir être finalisée.

Les demandes doivent préciser les numéros et titres des documents pris sur le catalogue et classés par ordre de préférence.

Il est demandé de prévoir deux ou trois documents de remplacement en cas d'indisponibilité des précédents.

Le nombre de documents empruntables par demandeur **est limité à trois** pour une durée de **quinze jours maximum**.

Retour :

Les documents audiovisuels doivent nous être restitués dans leur **boîtier d'origine**.

Ils doivent être retournés impérativement pour la date indiquée, tout retard étant préjudiciable aux autres emprunteurs.

Les emprunteurs doivent veiller à nous rendre les documents audiovisuels rembobinés (cassettes VHS) et rangés dans leurs étuis respectifs avant leur restitution.

Conditions financières :

Nos prêts de documents sont gratuits, les frais de réexpédition étant seuls à la charge des emprunteurs. En cas de réexpédition par voie postale, les documents empruntés doivent être adressés à l'adresse de l'Ambassade indiquée sur notre site internet (mention ***A l'attention du Service Culturel et d'Information***) par **envoi recommandé urgent uniquement**. En ce cas, lors de la réservation des films, veuillez également préciser la date départ postal des documents.

Toute copie endommagée ou perdue devra être remboursée.

Pour tout renseignement complémentaire et réservations, contacter :

Ambassade du Japon en France
Service Culturel et d'Information
info-fr@ps.mofa.go.jp